



Serigne Bamba Gaye

**Conflits entre agriculteurs et éleveurs
dans un contexte de menaces asymétriques
au Mali et au Burkina Faso**



Serigne Bamba Gaye

**Conflits entre agriculteurs et éleveurs
dans un contexte de menaces asymétriques
au Mali et au Burkina Faso**

A propos de l'auteur

Dr. Serigne Bamba Gaye est expert chercheur sur les questions de paix, sécurité et gouvernance en Afrique. Il a travaillé au Sénégal, au Canada et dans plusieurs organisations internationales comme le PNUD. Il est titulaire, entre autres, d'un Ph. D en science politique délivré par l'Université Laval au Canada.

Mentions légales

Friedrich-Ebert-Stiftung, Paix et Sécurité
Centre de Compétence Afrique Subsaharienne
Point E, Boulevard de l'Est, Villa n°30
BP 15416 Dakar-Fann, Sénégal
Tél. : (+221) 33 859 20 02
Fax : (+221) 33 864 49 31
Email : info@fes-pscc.org
www.fes-pscc.org

© Friedrich-Ebert-Stiftung 2017

Illustration : Amidou Badji
Conception graphique : Green Eyez Design SARL,
www.greeneyzdesign.com

ISBN : 978-2-490093-03-8

L'utilisation commerciale des médias publiés par la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) est interdite sans l'autorisation écrite de la FES. « Les idées et thèses développées dans la présente étude sont celles de l'auteur et ne correspondent pas nécessairement à celles de la FES ».

SOMMAIRE

Remerciements	04
Liste des acronymes	05
Résumé	06
Introduction	07
I. Analyse du contexte des conflits entre agriculteurs et éleveurs au Mali et au Burkina Faso	08
1.1. Les origines historiques des conflits entre agriculteurs et éleveurs dans le Delta du Niger et dans la province du Soum	08
1.2. Le contexte institutionnel et économique	09
1.3. Le contexte socio-culturel	11
1.4. Le contexte sécuritaire	12
II. Analyse des acteurs et leurs dynamiques internes	14
2.1. Les éleveurs	14
2.2. Les agriculteurs	15
2.3. La société civile	16
2.4. Les acteurs étatiques	17
2.5. Les groupes criminels et les réseaux terroristes	18
III. Les mutations dans la dynamique des acteurs à la lumière des changements contextuels	19
3.1. Le renforcement de l'implantation des groupes terroristes dans le Delta et dans la province du Soum	19
3.2. Le développement d'une économie criminalisée	21
3.3. La constitution de groupes d'auto-défense	22
3.4. Le développement du repli communautaire et identitaire	23
3.5. La diversité d'acteurs aux plates-formes opposées	23
IV. Les défis à relever et les opportunités à saisir pour construire une paix durable entre éleveurs et agriculteurs	24
4.1. Les défis à relever	24
4.2. Les opportunités à saisir pour construire la paix	26
V. Conclusion et Recommandations	26
5.1. Conclusion	26
5.2. Recommandations	27
Notes	31
Bibliographie	32

REMERCIEMENTS

Cette publication est le résultat d'un travail scientifique rigoureux mis en place par le bureau Paix et Sécurité Centre de Compétence Afrique Subsaharienne de la Friedrich Ebert Stiftung (FES PSCC) pour réfléchir sur les interactions politico-économiques et conjoncturelles entre la criminalité organisée et les groupes terroristes dans le Sahel. L'objectif étant de contribuer à la proposition de nouvelles approches et réponses en matière de sécurité collective.

Nous voudrions formuler nos chaleureux remerciements à tous les experts qui ont activement participé à ce travail collégial avec leurs contributions pluridisciplinaires et plurisectorielles. La FES PSCC exprime sa profonde gratitude au Dr Issa Sidibé, Directeur du Centre de Recherche sur la Sécurité au Sahel de l'Ecole de Maintien de la Paix Alioune Blondin Bèye (Bamako), au Dr. Abraham Bengaly, Professeur de l'Enseignement supérieur et secrétaire général du Ministère des Droits de l'Homme et de la réforme de l'Etat, et à Boubacar Ba, Juriste Projet Gouvernance Paix et Sécurité / PNUD.

Un remerciement particulier et sincère est adressé au Dr. Serigne Bamba Gaye qui a rédigé en bonne et due forme cette publication conformément aux consignes de la FES.

M. Holger Grimm
Directeur du Bureau Paix et Sécurité
Centre de Compétence Afrique Subsaharienne
Fondation Friedrich Ebert

LISTES DES ACRONYMES

AGR	Activités génératrices de revenus
ALPC	Armes légères et de petit calibre
ANSIPRJ	Alliance nationale pour la sauvegarde de l'identité peule et la restauration de la justice
AQMI	Al Quaida au Maghreb islamique
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
DDR	Désarmement, Démobilisation et Réintégration
FDS	Forces de défense et de sécurité
FIDH	Fédération internationale des droits de l'Homme
GSIM	Groupe de soutien à l'Islam et aux musulmans
MINUSMA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali
MNLA	Mouvement national de libération de l'AZAWAD
MUJAO	Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest
ONG	Organisation non gouvernementale
OP	Organisation de producteurs
ORM	Office du riz dans la région de Mopti
PIB	Produit intérieur brut
PTF	Partenaires techniques et financiers
IDH	Indice pour le développement humain
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine

RÉSUMÉ

En Afrique sub-saharienne, la paix et la sécurité sont menacées par une multiplicité de causes, de plus en plus complexes, résultant de l'interaction de la variété de circonstances et d'influences perceptibles. La lutte pour les ressources, les tensions ethniques, les conflits violents provoqués (trans-frontaliers), la criminalité organisée, le terrorisme islamiste et les narco-trafiquants ont contribué à déstabiliser la région du Sahel et fragilisé la paix et la sécurité au Mali et au Burkina Faso. Cependant, ces menaces ne doivent pas occulter l'importance de conflits anciens dans cette région d'Afrique comme les conflits entre agriculteurs et éleveurs, les conflits fonciers qui gravitent autour de l'exploitation des ressources naturelles.

Cette juxtaposition de conflits rend plus complexe leur résolution, car plusieurs dynamiques cohabitent dans un même espace et mieux les communautés développent des stratégies de résistance ou de survie, qui ne sont pas prises en considération dans les tentatives de sortie de crise proposées par les Etats, les collectivités locales ou la communauté internationale. Cette situation aggrave les tensions entre communautés, car dans un contexte de rareté des ressources locales, chacune développe des stratégies propres pour contrôler et s'accaparer ces ressources. Cette logique accentue les conflits communautaires comme celui entre éleveurs et agriculteurs dans un contexte marqué par la dégradation de l'environnement et la diminution des terres arables et des zones de pâturage. Plusieurs localités du Sahel deviennent ainsi des lieux de confrontation entre communautés pour le contrôle des ressources locales.

C'est dans ce contexte que prospèrent également les groupes djihadistes, qui contrôlent totalement ou en partie certains axes transfrontaliers. Il y a

donc une véritable imbrication d'enjeux, d'acteurs, de réseaux dans le Sahel pour le contrôle des ressources locales dans des zones où l'Etat est faiblement représenté en termes d'administration et de forces de défense et de sécurité, voire quasi inexistant.

Pour mieux comprendre ces situations de conflictualités, il importe d'abord de saisir leurs dynamiques de fonctionnement, mais aussi comment les communautés les actionnent au gré de leurs intérêts économiques, politiques et sociaux dans un contexte de menaces asymétriques.

La présente étude s'intéresse aussi bien aux causes qu'aux aspects politico-économiques des conflits entre agriculteurs et éleveurs sur fond d'exploitation des ressources naturelles, de plus en plus rares, dans un contexte où les mouvements extrémistes se développent un peu plus dans le Sahel. Concrètement, les analyses sont inscrites dans la perspective d'une meilleure compréhension des articulations entre les dynamiques d'appropriation des ressources naturelles et de l'espace par les communautés locales et le développement des groupes terroristes dans certaines localités du Mali et du Burkina Faso à travers une approche d'économie politique.

L'étude se base, donc, sur une approche inter- et multidisciplinaire qui recommande, eu égard aux nombreuses interdépendances, de ne pas considérer la dimension politique avec ses aspects institutionnels - ou juridiques et géographiques séparément de la dimension socio-économique avec ses aspects sécuritaires, économiques et sociaux. Elle tient aussi compte des aspects d'ordre culturel, ethnique, religieux et de genre.

La formulation de recommandations d'action précises, concrètes et réalisables devront inciter au développement de Nouvelles Approches de la Sécurité Collective.

INTRODUCTION

La cohabitation entre agriculteurs et éleveurs sur les mêmes espaces dans plusieurs localités du Sahel a entraîné et continue d'entraîner des conflits quasi permanents entre ces acteurs pour le contrôle du foncier. Ces conflits de faible intensité sont soit négligés par les autorités ou ne sont pas résolus de manière pérenne. Une telle situation engendre une violence, qui s'amplifie d'année en année avec son cortège de destructions des biens, de règlements de comptes, d'attaques, de morts, etc.

Les zones concernées par ces violences vivent dans une insécurité, car généralement les forces de défense et de sécurité (FDS) ne parviennent pas à maintenir l'ordre et à sécuriser les terroirs concernés afin d'y garantir la tenue d'activités économiques et sociales dans un climat apaisé. Ces conflits et tensions se déroulent, depuis les sécheresses des années 70, dans un contexte de dégradation continue de l'environnement avec des changements climatiques, qui impactent négativement sur le déroulement des deux systèmes de production dominants dans le Sahel à savoir l'agriculture et le pastoralisme avec la diminution des terres arables et des pâturages.

Avec l'expansion du terrorisme dans le Sahel et la circulation des armes légères et de petit calibre (ALPC), le contexte sécuritaire s'est dégradé dans plusieurs pays comme le Mali et le Burkina Faso, et on note une amplification des tensions entre agriculteurs et éleveurs dans des zones touchées par les attaques des groupes armés. L'accès aux ressources naturelles devient plus difficile ainsi que la cohabitation entre les communautés, car les systèmes de régulation traditionnelle et moderne fonctionnent de moins en moins et l'Etat ne parvient plus à assurer la sécurité dans

ces zones. Ce vide sécuritaire a vu naître de nouveaux acteurs et une profonde remise en cause des équilibres entre communautés et à l'intérieur des communautés. Quelles sont donc les incidences de tels changements sur la dynamique des conflits entre éleveurs et agriculteurs dans le Delta du Fleuve Niger au Mali et dans la province du Soum au Nord du Burkina Faso ?

Pour répondre à cette question, une approche pluridisciplinaire sera proposée en vue de saisir la complexité de la problématique à traiter et de comprendre les relations entre les différents facteurs qui interagissent dans la dynamique des conflits opposant agriculteurs et éleveurs dans un contexte de menaces asymétriques.

Cette étude va s'articuler autour de trois points : l'analyse du contexte dans ses dimensions historiques, politiques, économiques et sociales ; les acteurs et les relations qu'ils tissent entre eux pour accéder aux ressources naturelles et les interactions entre le contexte et les acteurs. Des propositions à l'endroit des acteurs clefs seront faites à l'issue de cette étude pour arrêter la dynamique de l'escalade entre ces deux communautés agro pastorales dans un contexte d'aggravation des menaces asymétriques et de prolifération des groupes armés. L'approche méthodologique utilisée est qualitative et repose sur une recherche documentaire et des entretiens auprès d'acteurs vivant dans ces zones ou impliqués dans la résolution des conflits entre agriculteurs et éleveurs.

I. ANALYSE DU CONTEXTE DES CONFLITS ENTRE AGRICULTEURS ET ÉLEVEURS AU MALI ET AU BURKINA FASO

1.1. Les origines historiques des conflits entre agriculteurs et éleveurs dans le Delta du Niger et dans la province du Soum

Les conflits entre agriculteurs et éleveurs dans le Sahel sont récurrents et se complexifient en fonction du contexte historique, économique et politique dans lequel ils se déroulent. Les activités agricoles et d'élevage se mènent dans les mêmes espaces et terroirs. Elles sont complémentaires et constituent la base des économies dans cette partie du continent depuis plusieurs siècles. Les agriculteurs ont besoin des produits de l'élevage (lait, viande, etc.) pour vivre et les éleveurs ont également besoin des produits vivriers (mil, légumes, fourrage etc.) pour eux et leur bétail. Cependant ces deux activités obéissent à deux modes différents de tenure des terres. L'agriculture est généralement intensive et se mène dans des espaces bien déterminés et de manière saisonnière, par contre l'élevage est pratiqué de manière extensive à travers des zones de pâturage et de transhumance, qui peuvent empiéter sur les champs des agriculteurs. Cela occasionne souvent des conflits entre ces acteurs. Ces conflits s'ils ne sont pas réglés peuvent déboucher sur des violences et occasionner des destructions de biens et des morts de personnes.

Cette situation n'est pas nouvelle, elle traverse de part en part l'histoire des deux communautés et a toujours été une source de préoccupations pour les pouvoirs politiques, qui se sont succédés dans cette partie du continent et singulièrement dans le delta du Niger au Mali. En effet, devant la récurrence des conflits violents entre agricul-

teurs et éleveurs, et qui minaient la sécurité de son royaume, Amadou Sékou, fondateur de la Dina, royaume théocratique peul au 19^e siècle dans le Macina, avait établi de concert avec les représentants des principaux groupes sociaux de l'époque, un mécanisme de gestion du foncier qui garantissait les intérêts des agriculteurs et des éleveurs dans le Delta du Niger. L'espace était divisé en leyde, unités spatiales et agricoles qui s'imbriquaient les unes aux autres. Les leyde, sont gérés, par les dioros ou maitres de pâturages. Ce mécanisme fixait les zones de pâturage, les périodes de transhumance durant l'année ainsi que les modes d'attribution des terres. Il a permis de créer un climat apaisé entre les différentes communautés du Macina : Bambara, Dogons, Somos, Bozos, Peuls, Arabes, Tamasheks, etc. Ce compromis entre les différentes communautés a permis de stabiliser le Delta de 1821 à 1853 et de créer les conditions d'éclosion d'une économie prospère basée sur la complémentarité entre agriculture, élevage et pêche.

Cet héritage de la Dina ne fut pas préservé après la chute du royaume peul avec la fondation du royaume Toucouleur d'El Hadji Oumar Tall, ensuite l'arrivée de la colonisation française à la fin du 19^e siècle et de la naissance de l'Etat malien en 1960. Mais il est fortement ancré dans l'imaginaire historique et culturel des peuls du delta du Niger, qui se sentent dépossédés de leurs droits dans la gestion du foncier que leurs ancêtres leurs avaient légués. Il existe chez beaucoup d'éleveurs peuls un sentiment de dépossession de leurs droits historiques par l'Etat malien après l'indépendance du pays. Ce dernier est accusé de partialité en faveur des agriculteurs. Ce sentiment de dépossession on le retrouve également chez les peuls du Burkina Faso, en particulier dans la province du Soum, qui estiment que les changements politiques intervenus depuis la colonisation n'ont pas préservé leurs droits à la transhumance et à mener des activités conformes à leur mode de vie.

1.2. Le contexte institutionnel et économique

Pour corriger ces injustices héritées de l'histoire, plusieurs initiatives politiques ont été prises au niveau du Mali et du Burkina Faso afin de mettre fin de manière durable aux conflits opposant agriculteurs et éleveurs. Nous pouvons dans ce sillage noter l'adoption de plusieurs lois, parmi lesquelles, on peut citer : le code domanial et foncier de 2000. Cette loi a défini, entre autres, les règles et les normes à travers lesquelles, les droits fonciers coutumiers s'exercent au Mali. Mais dans la pratique, l'application de ces lois a montré des failles notamment dans la prise en charge des intérêts des éleveurs. Pour ces derniers, ces lois ont plus favorisé les agriculteurs et renforcé leurs pouvoirs dans la gestion du foncier au niveau communautaire. Mais la principale limite de ces lois, c'est qu'elles ne sont pas comprises par la majorité des acteurs concernés, parce qu'écrites en français et dans un langage technique, inaccessible aux éleveurs et agriculteurs. Il y a un décalage entre la norme juridique moderne et la réalité sociale.

L'adoption de ces lois s'est déroulée dans un contexte où les gouvernements malien et burkinabé se sont fixés comme objectif l'autosuffisance alimentaire. En effet, le poids des importations de quantités importantes de denrées alimentaires comme le riz et la farine de blé ne cesse de déséquilibrer les finances publiques et d'aggraver le déficit de la balance commerciale de ces deux pays. Sous ce rapport, la zone du delta du fleuve Niger est considérée comme la zone de prédilection pour atteindre cet objectif pour le Mali à cause de la fertilité de ses sols et de la disponibilité en eau. En effet, 80 % du poisson consommé ou vendu au Mali provient de cette zone, qui abrite 32 % du cheptel du pays et produit 32 % du riz local. Ainsi, d'importants projets et programmes d'irrigation furent mis en œuvre pour

exploiter à fond les potentialités de cette zone en vue de permettre au Mali d'atteindre l'autosuffisance alimentaire. On peut citer l'exemple de l'Office du Riz dans la région de Mopti (ORM). Mais ces projets n'ont pas accordé toute la place nécessaire au développement du pastoralisme, et cela a renforcé davantage le malaise des éleveurs. Ainsi, l'Etat malien va adopter en 2001 la Charte pastorale et en 2004 la nouvelle politique de développement de l'Élevage. Ces deux lois visent à corriger les insuffisances notées dans l'application des précédentes lois sur le foncier et l'élevage. Elles traduisent une volonté politique forte de l'Etat malien à résoudre de manière durable les crises et conflits notés dans la gestion du foncier notamment dans le Delta du Niger.

Mais les effets des changements climatiques et la forte croissance démographique dans le Delta a complexifié les relations entre éleveurs et agriculteurs, et cela a été un facteur d'aggravation des conflits entre ces acteurs en matière foncière en particulier autour de la question des pistes de transhumance, qui sont transformées très souvent en zones de culture par les agriculteurs. Ainsi, on assiste à des divagations du bétail, et cela occasionne des dégâts dans les champs des agriculteurs. Au Burkina Faso, avec les conséquences des changements climatiques, consécutifs aux sécheresses, on a assisté à la naissance de mouvements migratoires chez les peuls, qui ont quitté le Nord du pays pour s'installer dans le centre et surtout le Sud du pays en particulier dans la province du Sissili, fertile en pâturage. L'arrivée de pasteurs dans ces zones généralement dédiées à l'agriculture a engendré des conflits entre éleveurs et agriculteurs. Ils gravitent autour de la destruction des champs par les troupeaux des éleveurs et le tracé des zones de transhumance.

La cohabitation entre éleveurs et agriculteurs devient de plus en plus tendue car chacune de

ces communautés se sent lésée par les agissements de l'autre en l'absence de mécanismes de gestion concertée du foncier et une mosaïque de droits coutumiers avec des interprétations contradictoires sur des questions majeures comme la confusion entre droit d'usage et droit de propriété. Les litiges, qui ne font pas l'objet d'un règlement à l'amiable, trouvent rarement une solution définitive dans le cadre du droit coutumier et sont traités au niveau de la justice.

Mais très souvent, ils dégènèrent en violences entraînant un cycle de représailles et de destruction de biens voire de morts. Il y a comme une sorte d'incapacité de l'Etat et des autorités coutumières à mettre fin à ces violences récurrentes. On retrouve le même tableau dans la plupart des localités du Burkina Faso dans les relations entre éleveurs et agriculteurs notamment.

Ainsi, la persistance de ces disputes pose la question de la pertinence de la gouvernance centralisée dans des pays à polarisation multiple comme le Mali et le Burkina Faso avec leurs diversités sociales, culturelles et historiques. Pour gérer avec plus d'efficacité cette diversité et répondre aux besoins des citoyens d'une gestion plus rapprochée de leurs besoins, l'Etat malien et burkinabé ont mis sur pied des politiques de décentralisation. C'est le cas au Mali surtout après le retour de l'Etat de droit avec l'adoption de plusieurs lois comme celle du 16 octobre 1996 portant libre administration des collectivités territoriales. En 1993, au Burkina Faso, fut adoptée la loi portant organisation de l'administration du territoire.

Ces politiques de décentralisation se caractérisent par une large dévolution de pouvoirs notamment en matière environnementale et foncière de l'Etat central aux collectivités locales. Celles-ci gèrent désormais plusieurs compétences transférées. La décentralisation est donc censée rapprocher l'Etat des populations. Cela va permettre de

poser les bases d'une gouvernance locale. Ainsi, les autorités élues au suffrage universel dans les collectivités locales tout comme les autorités déconcentrées auront la légitimité et la légalité pour promouvoir un développement local endogène, équitable et inclusif, axé sur la valorisation des immenses ressources du Delta que sont l'élevage, la pêche et l'agriculture. Au Burkina Faso, la décentralisation est également perçue par le Gouvernement comme un levier pour accélérer le développement du pays notamment dans les provinces périphériques et enclavées comme celle du Soum avec un taux de pauvreté dépassant la moyenne nationale. Cette province malgré son enclavement a d'énormes potentialités agricoles et minières.

Mais cette décentralisation au-delà de ses avancées indéniables a connu un certain nombre de lacunes notamment sur la question du foncier. Il a été reproché dans plusieurs localités du Delta aux autorités déconcentrées et élues une gestion non transparente des terres à travers des spéculations dans l'attribution de parcelles à des personnes non originaires et ce au détriment des éleveurs et des personnes issues de classes et de couches inférieures. Il a également été reproché au découpage territorial, issu de la décentralisation de ne pas respecter les configurations des leyde, ces entités homogènes à l'intérieur desquelles les éleveurs pouvaient trouver des pâturages et se déplacer sans contraintes dans leurs territoires. On peut citer le cas du leyde de Kounary qui recouvre le territoire de 7 communes rurales dans le cercle de Mopti. Cette situation a fait dire à certains responsables d'éleveurs que la décentralisation dans sa forme actuelle devait être revue pour pouvoir prendre en charge les intérêts des éleveurs et restituer aux leyde toute leur importance dans la gestion du foncier dans un contexte décentralisé. Au Burkina Faso, on a également reproché à la décentralisation de privilégier les agriculteurs au détriment des éleveurs,

et de permettre à la noblesse peule dans la province du Soum de garder ses privilèges au détriment des autres composantes sociales. Au total, cette volonté politique qui se traduit à travers la décentralisation n'est pas parvenue à résoudre la question d'un accès équitable aux ressources naturelles entre éleveurs et agriculteurs. Au contraire, on assiste à une recrudescence des conflits, et ce en dépit des tentatives pour les résoudre.

1.3. Le contexte socio-culturel

La cohabitation de plus en plus difficile entre éleveurs et agriculteurs avec la récurrence des conflits qui les opposent en matière foncière offre l'opportunité de s'interroger sur la qualité des mécanismes de résolution de conflits anciens et nouveaux. Les communautés vivant dans le Delta ont produit au cours des siècles des mécanismes de résolution de conflits efficaces, qui puisent leurs fondements dans la culture et l'histoire. Ils font appel à la parenté, aux croyances ancestrales et à la sagesse populaire. Parmi ces mécanismes, on peut citer : la parenté par plaisanterie, le cousinage par plaisanterie, l'arbre à palabre, les pactes d'alliances entre communautés, la parole des aînés, etc. L'application de ces mécanismes en cas de conflit a permis de résoudre de nombreux conflits sans intervention de l'Etat et de la justice pendant plusieurs années avec comme résultat une gestion des conflits à l'intérieur des communautés et entre communautés à travers une régulation sociale acceptée par tous les acteurs.

Actuellement, ces mécanismes de règlements des conflits sont en perte de vitesse pour deux raisons essentiellement. Il y a d'abord l'affaiblissement du pouvoir des autorités coutumières, qui, au fil de l'histoire, ont perdu graduellement leur légitimité avec l'arrivée de l'administration moderne dans

leur localité, qui a imposé de nouvelles règles de gouvernance avec des normes, qui ne cadrent pas souvent avec les us et coutumes des populations autochtones. Il y a ensuite, la contestation de la légitimité des chefs coutumiers par les jeunes générations et les classes et castes dominées par la noblesse depuis l'époque de la Dina au niveau du Delta et dans la province du Soum. Ces derniers les accusent d'être complices de la spoliation des terres par les administrations locales au profit de spéculateurs ou de l'agrobusiness.

Ce phénomène fait partie des facteurs qui ont aggravé les tensions entre éleveurs et agriculteurs, car la diminution des zones de pâturage, consécutive à cette situation, est vécue par les éleveurs comme une entrave à l'exercice de leurs activités. L'arrivée de ces nouveaux acteurs (spéculateurs et agrobusiness) est perçue par plusieurs observateurs comme une des raisons qui explique la corruption à grande échelle observée dans les zones de conflits entre agriculteurs et éleveurs au Mali et au Burkina Faso. Les services déconcentrés de l'Etat, les dirigeants des collectivités locales et les chefs coutumiers sont accusés à tort ou à raison comme les maîtres d'œuvre et bénéficiaires d'un vaste système de corruption autour de la vente et de l'attribution des terres dans les localités affectées par les conflits entre agriculteurs et éleveurs. Avec la pression démographique, les autorités élues s'approprient les espaces pastoraux en les transformant en espaces à usage d'habitations, mais aussi à des fins d'enrichissement personnel et illicite. On assiste à une véritable entreprise de dépossession des terres au profit de la classe politique.

Une telle situation crée le discrédit autour de ces institutions et remet en cause leur légitimité au niveau des populations. Elles ont de moins en moins la capacité à résoudre les conflits et surtout à asseoir l'autorité de l'Etat. Au total, on assiste à un double phénomène : discrédit de

l'autorité des chefs coutumiers et des représentants de l'Etat et des dirigeants des collectivités locales. Il y a donc une crise des mécanismes de résolution des conflits et cela renforce les tentatives individuelles ou collectives à résoudre les différends, avec souvent l'usage de la violence. Chaque communauté essaye de protéger ses « intérêts » au détriment de ceux des autres, car les systèmes traditionnels de régulation et ceux de l'Etat moderne sont de plus en plus remis en question. Il s'ensuit une dégradation de la situation sécuritaire.

1.4. Le contexte sécuritaire

La situation sécuritaire au Mali a connu des bouleversements à partir de 2012 avec l'attaque du Nord du pays par le Mouvement national de libération de l'AZAWAD (MNLA) et des groupes djihadistes. Cette défaite des FDS face aux terroristes et au MNLA va entraîner le pays dans une triple crise : sécuritaire, politique et humanitaire.

Au plan sécuritaire : les deux tiers du pays sont occupés principalement par les groupes terroristes : MUJAO, AQMI et Ansar Dine qui parviennent à marginaliser le MNLA. Les régions de Tombouctou et Gao sont sous leur contrôle ainsi qu'une partie du centre, la région du Delta du Niger.

Au plan politique : la défaite de l'armée face aux groupes armés a entraîné des mutineries au sein des troupes. Ces mutineries ont débouché sur le coup d'Etat dirigé par le Capitaine Sanogo contre le régime du Président Amadou Toumani Touré, qui met fin aux institutions démocratiques du pays. Ce coup d'Etat va davantage désorganiser et affaiblir les FDS avec les affrontements entre « bérets verts » et « bérets rouges ». Deux pouvoirs concurrents sont en présence, au Nord avec les djihadistes et le MNLA et au Sud avec les militaires putschistes.

Au plan humanitaire : cette double crise va entraîner une troisième, la crise humanitaire. En effet, l'occupation des deux tiers du pays par les groupes armés a provoqué un important déplacement de populations à l'intérieur du pays et vers les pays limitrophes comme le Burkina Faso, le Niger et la Mauritanie, qui abrite le plus important camp de réfugiés maliens, celui de Mbéra. Cette crise humanitaire sera difficile à gérer dans un contexte de désorganisation des services de l'administration et de détérioration de la situation sécuritaire notamment dans le Centre du pays.

Cette triple crise va plonger le Mali dans une forte instabilité et renforcer le poids des groupes armés dans la majeure partie du pays. On assiste à un vide sécuritaire et une absence de l'Etat dans les zones contrôlées par les rebelles Touaregs et les djihadistes. Les populations ne se sentent plus protégées par l'Etat et ne reçoivent plus les services sociaux de base. Les fonctionnaires de l'Etat se sont repliés vers Bamako, car leur sécurité n'étant plus assurée.

Dans plusieurs localités du Delta, la présence de l'Etat a considérablement diminué et la sécurité des populations n'est plus garantie, rendant les communautés et les populations vulnérables face aux attaques des djihadistes. Les services sociaux de base comme l'éducation, la santé, l'accès à l'eau ne sont plus assurés aux populations. On assiste dans plusieurs localités du Delta comme à Bandiagara à un effondrement de l'économie avec une augmentation du vol de bétail.

Cette absence de l'Etat dans toutes ses dimensions va permettre l'éclosion de divers groupes armés aux motivations diverses dans le Delta du Niger en particulier, mais également la résurgence de conflits anciens entre communautés et à l'intérieur des communautés. L'occupation d'une partie du Delta par le MUJAO qui a supplanté le MNLA dans cette zone sera perçue par certains

groupes comme une sorte de « libération » vis à vis des Touaregs et de l'Etat malien. Le MUJAO a profité de ce vide pour s'implanter dans le Delta et procéder à des recrutements parmi les jeunes nomades peuls. On assiste également à une prolifération de groupes de bandits et narco trafiquants qui vont développer des réseaux pour faire prospérer leurs activités. Les communautés victimes des exactions du MUJAO et des groupes criminels vont également se défendre à travers des groupes d'auto-défense. Tout cela va entraîner une multitude de conflits à l'intérieur du Delta, y compris ceux opposants éleveurs et agriculteurs.

Ces conflits deviennent de plus en plus violents et meurtriers à cause de l'utilisation des ALPC par les acteurs. Ils ne se battent plus avec des machettes ou des fusils de chasse, ils se battent avec des kalachnikovs. La circulation des ALPC dans le Sahel date des années 90, suite à l'effondrement du Mur de Berlin avec l'arrivée de quantité énormes d'armes venant des arsenaux des anciens pays du bloc de l'Est à travers des réseaux de trafics, qui ont essaimé un peu partout en Afrique de l'Ouest et du Centre. Ces réseaux ont alimenté les guerres civiles, qui ont éclaté dans cette partie du continent. Mais avec la chute de Kadhafi en 2011, la circulation des ALPC dans le Sahel a connu une ampleur inégalée. Elle contribue à alimenter les conflits entre agriculteurs et éleveurs et surtout à les militariser. De plus en plus, le bilan des affrontements entre ces acteurs ne cesse d'augmenter en termes de morts et de blessés. Elle a favorisé la déstabilisation d'une grande partie du Sahel avec le développement des groupes terroristes, qui continuent d'exercer des menaces asymétriques fortes sur les Etats et les communautés de certains pays du Sahel comme le Mali et le Burkina Faso. Avec le déclenchement de l'opération Serval en 2013, les groupes terroristes sont chassés du Delta. Les FDS du Mali vont se déployer graduellement dans le centre avec l'appui de l'opération

Barkane, qui a remplacé Serval, et des forces de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Ces deux forces ont également affaibli les groupes terroristes au Nord du pays. On assiste depuis lors à un changement de stratégie de ces groupes comme Ansar Dine, qui tente de s'implanter dans le centre du pays. On note depuis lors plusieurs attaques perpétrées par ces groupes dont le mode opératoire est la destruction des symboles qui caractérisent l'Etat malien : écoles, casernes de l'armée et de la police, bâtiments administratifs, palais de justice. Ils s'en prennent également à des personnes accusées de collaborer avec l'administration. Ces attaques ont contribué à dégrader la situation sécuritaire dans le Delta, car les FDS n'ont pas pu les contenir et souvent elles battent en retraite face à ces groupes. L'insécurité avec l'action des différents groupes armés qui opèrent dans le Delta ne cesse d'augmenter. Chaque communauté développe des stratégies pour renforcer sa sécurité et se défendre contre toute forme d'attaques, car l'Etat n'est plus en mesure de maintenir l'ordre et de sécuriser tous les villages et villes dans le Delta. Il perd de plus en plus l'exercice exclusif de la violence légitime et cela renforce la privatisation de la violence à travers les groupes d'autodéfense, qui prennent en charge la sécurité de leur communauté.

Il ressort de ce qui précède dans l'analyse du contexte global dans lequel se déroule les conflits entre agriculteurs et éleveurs au niveau du Burkina Faso et du Mali, les constats ci-dessous :

- Le fossé entre les visions des différents acteurs pour gérer le foncier ne cesse de se creuser ;
- l'insécurité provoquée par la triple crise de 2012 aggrave les tensions entre agriculteurs et éleveurs ;

- Les mécanismes traditionnels de résolution des conflits et les politiques initiées par l'Etat n'ont pas permis de résoudre ces conflits ;
- L'Insécurité dans le Delta fragilise davantage le Mali car la crise au Nord du pays est loin d'être réglée. Il y a un continuum historique, économique et social entre le Delta et le Nord du pays. Une déstabilisation du Nord affecte le Delta et vice versa.

Il apparaît donc à la lumière de ce qui précède que les causes des conflits entre agriculteurs et éleveurs sont profondes, enracinées dans la société, car elles puisent leurs racines dans l'histoire, la politique et les changements économiques, institutionnels et environnementaux qui affectent le Mali et le Burkina Faso. Mais la dégradation de la situation sécuritaire dans le Delta du Niger et dans le Nord du Burkina Faso va rendre plus complexes les relations entre agriculteurs et éleveurs. Ces relations ne sont pas uniquement binaires, elles sont multiples, car plusieurs acteurs sont impliqués dans la dynamique des conflits opposant ces deux communautés. Qui sont ces acteurs et quelles sont les relations qui existent entre eux ?

II. ANALYSE DES ACTEURS ET LEURS DYNAMIQUES INTERNES

On distingue quatre grands groupes d'acteurs : les éleveurs, les agriculteurs, la société civile et les acteurs étatiques.

2.1. Les éleveurs

Ils sont généralement assimilés aux peuls et pratiquent l'élevage depuis des siècles. Dans la plupart des localités affectées par les conflits entre agriculteurs et éleveurs au Mali et au Burkina Faso, ces derniers éprouvent de grandes difficultés pour accéder aux ressources foncières (terres, pâturages, etc.) pour exercer leurs activités pastorales. C'est une tendance lourde qu'on observe également dans tout le Sahel.

L'élevage est pratiqué de manière familiale. Les familles possèdent des troupeaux, qui appartiennent généralement au chef de famille, et les bergers, qui sont généralement ses enfants ou ses parents, sont chargés de l'entretien du bétail et de la transhumance à travers les zones de pâturage dans leur localité et souvent dans des localités très éloignées, qui peuvent se situer de nos jours dans des pays limitrophes comme la Mauritanie pour le Mali ou la Côte d'Ivoire pour les éleveurs burkinabé. Cette extension des zones de pâturage, au-delà du territoire national, s'explique par la rareté des ressources, suite aux sécheresses répétées que le Sahel a connues depuis les années 1970. Des pays comme la Côte-D'Ivoire, le Ghana ou le Bénin reçoivent de plus en plus de transhumants venant des pays sahéliens où la dégradation de l'environnement est plus accélérée. Si la transhumance pousse les éleveurs à se déplacer une bonne partie de l'année avec leurs troupeaux, on assiste de

plus en plus à une sédentarisation des familles autour de villages situés dans les zones fertiles en pâturage et dans les grandes localités du Delta et de la province du Soum.

La société peule est fortement stratifiée sur le plan social avec une hiérarchie sociale et politique. Historiquement, la noblesse a dirigé les différents royaumes et les entités politiques peules au Mali et au Burkina Faso et a conservé les pouvoirs coutumiers pendant la colonisation et après l'accession à l'indépendance de ces deux pays en 1960. Cette classe s'appelle les Rimbé. Au bas de l'échelle sociale, il y a les anciens esclaves et leurs descendants, les Rimaïbé. Au milieu, on trouve les roturiers. Il y a une division du travail issue de la division sociale. Cette hiérarchisation sociale, comme nous l'avons souligné plus haut, est fortement contestée de nos jours par les jeunes et les descendants des anciens esclaves. Ils réclament plus d'égalité sociale et la fin des privilèges accordés aux nobles depuis l'époque de la Dina. Ces groupes se sentent opprimés et veulent prendre leur revanche face à leurs anciens maîtres. Dans la province du Soum, les Rimaïbé constituent la majorité de la population. Cela les reconforte dans leurs revendications pour bouleverser l'ordre social établi depuis des siècles notamment les rapports entre dominés et dominants, maîtres et sujets, jeunes et anciens. On le voit donc le groupe des éleveurs est loin d'être homogène. Il est traversé par des clivages, qui vont s'exacerber au grès des crises politiques et sociales comme celle que vivent actuellement le Delta et le Nord du Burkina- Faso.

2.2. Les agriculteurs

Ils constituent un groupe d'acteurs très importants, impliqués dans la gestion du foncier. Dans le Delta du Niger, on les réduit souvent aux Bambaras, mais d'autres ethnies comme les

Dogons, les Somos, etc. pratiquent l'agriculture, qui est de type vivrier : mil, sorgho, légumes, légumineuses, arachides, etc. Il faut noter également que beaucoup d'éleveurs sont en même temps des agriculteurs. Il n'y a pas de séparation étanche entre ces deux types d'activités. Au Burkina Faso, les mossis, les dioulas, etc. travaillent également dans l'agriculture depuis des siècles. Ils vivent majoritairement dans le Centre et le Sud du pays. Le Delta du fleuve Niger a été depuis des siècles le grenier du Mali et a abrité plusieurs sites des routes caravanières, qui reliaient l'Afrique noire et le Maghreb aux temps des empires du Mali et du Sonraï. A côté de l'agriculture s'est développé au fil des siècles un commerce florissant à travers des réseaux multi-ethniques comprenant des Tamasheks, des Bambaras, des Dogons, des Peuls, des Sarakholés, etc. Le Delta du Niger a été et demeure un lieu de brassage ethnique et économique. En plus, la richesse de cette partie du Mali en fourrages et en eau a permis le développement de l'élevage, notamment des zébus et a favorisé la prospérité de la communauté peule.

La complémentarité entre agriculture et élevage constitue la clef de voûte de la prospérité du Delta et son caractère stratégique dans l'approvisionnement du Mali et des pays limitrophes en denrées alimentaires. La pêche est la troisième mamelle de ce triptyque. Mais depuis les sécheresses des années 1970, l'économie du Delta connaît des problèmes avec la baisse du niveau de la pluviométrie et la diminution du fourrage, des pistes de transhumance et des terres arables. Cette situation est la principale source de conflits entre agriculteurs et éleveurs. Actuellement plusieurs de ses localités sont dans une situation d'insécurité alimentaire. La faiblesse des investissements de l'Etat malien pour régénérer économiquement le Delta ainsi que la dégradation de la situation sécuritaire dans cette localité ont accentué la fragilité de cette zone si stratégique pour le devenir du Mali et de la sous-

région. Actuellement le Delta du Niger est dans une situation de marasme économique avec un développement de la pauvreté et la dégradation continue des indicateurs sociaux comme la santé et l'éducation de base. L'enclavement du Delta surtout en période d'hivernage constitue un frein au développement des activités commerciales et agricoles. L'agriculture est en perte de vitesse ce qui accentue la vulnérabilité des couches les plus défavorisées à savoir les propriétaires de petits lopins de terre et les femmes.

Il y a comme chez les éleveurs, une stratification sociale dans le groupe des agriculteurs. On peut noter l'existence de propriétaires terriens, qui possèdent de vastes étendues de terres, acquises sous le mode traditionnel d'occupation des terres hérité de l'histoire et basé sur la prééminence des classes et groupes dominants sur les autres groupes et classes inférieurs et une quasi exclusion des femmes dans la possession des terres dans le Delta. Celles-ci subissent une discrimination, car le droit coutumier les prive de la propriété foncière, ce qui est contraire aux principes d'égalité des citoyens contenu dans toutes les lois sur le foncier votées depuis l'indépendance du Mali.

Au Burkina Faso, par contre, les terres appartiennent « aux maîtres de la terre ». Ils peuvent les prêter, mais elles restent la propriété des autochtones. Ces modes traditionnels d'acquisition et de possession des terres sont en contradiction actuellement au Mali avec la loi sur le foncier agricole de 2017 où l'Etat est le principal propriétaire des terres ; au Burkina Faso avec la loi de Réorganisation agraire et foncière de 2012, qui fait de l'Etat le propriétaire par défaut des terres nationales. La cohabitation des lois coutumières et des lois modernes en matière foncière dans les deux pays est souvent source de conflits, car elle installe un flou juridique et le choc de deux légitimités.

A côté de ce groupe dominant, il y a les petits propriétaires, qui possèdent des lopins de terres ou sont employés par les grands propriétaires. L'agriculture pratiquée dans ces zones est de type traditionnel avec l'utilisation d'outils rudimentaires comme la daba, la houe, etc.

Mais on assiste de plus en plus à une mécanisation de l'agriculture notamment dans les périmètres irrigués et dans certains domaines agricoles avec l'arrivée de l'agro-business et de certains citadins, qui veulent investir dans ce secteur. Notons que les gouvernements malien et burkinabé encouragent fortement les investissements dans le secteur agricole, car les deux pays veulent atteindre l'autosuffisance alimentaire au cours des prochaines années.

Mais l'arrivée de nouveaux acteurs (agrobusiness et citadins investisseurs) a engendré dans ces zones des pratiques spéculatives ainsi qu'une forte corruption au sein des administrations locales et des services déconcentrés de l'Etat. L'attribution des terres se fait dans certains cas au détriment des petits propriétaires et des éleveurs, qui dénoncent très souvent le rétrécissement des zones de pâturage et de transhumance et tout simplement la rareté des fourrages. Cette situation les place dans une position d'infériorité dans leurs relations avec les agriculteurs en matière d'accès au foncier au Mali et au Burkina Faso, car les politiques publiques dans ces pays accordent plus d'importance à l'agriculture qu'au pastoralisme.

2.3. La société civile

La compétition entre acteurs pour accéder aux ressources naturelles, en particulier la terre, a poussé plusieurs d'entre eux à se professionnaliser, afin de mieux défendre leurs intérêts. Cette professionnalisation constitue un grand changement au Mali et au Burkina Faso.

Ainsi, plusieurs organisations de producteurs (OPE) d'agriculteurs et d'éleveurs ont vu le jour pour porter les revendications de leurs membres en matière de gestion du foncier et d'accès aux services de base. Avec la décentralisation, ces associations s'impliquent de plus en plus dans la gestion des compétences transférées aux collectivités locales et participent à l'élaboration des plans locaux de développement. Elles élaborent et exécutent des projets communautaires en matière d'élevage, d'agriculture voire d'activités génératrices de revenus (AGR) avec l'appui des pouvoirs politiques, des partenaires techniques et financiers (PTF) ou des grandes organisations non gouvernementales (ONG). Dans le Delta, on dénombre plusieurs associations de la société civile qui évoluent dans le secteur de l'agriculture et de l'élevage. Elles jouent un rôle social important dans certaines zones où l'absence de l'Etat se fait sentir.

Ces associations prônent la non-violence et le dialogue intercommunautaire pour résoudre les conflits soit à partir des mécanismes traditionnels de résolution des conflits soit dans le cadre des mécanismes modernes mis en œuvre par le gouvernement. Elles agissent comme des groupes-relais entre les communautés et l'Etat et jouent un rôle important dans la pacification du Delta et dans les communes de la province du Soum en proie à l'insécurité.

2.4. Les acteurs étatiques

Ils se composent de trois groupes : l'administration déconcentrée, les services décentralisés ainsi que les FDS.

L'administration déconcentrée offre des prestations aux populations et dépend directement des ministères. Elle est gérée au niveau local par les gouverneurs, les préfets et les sous-préfets.

Parmi ces services on peut citer : le cadastre, l'élevage, les impôts et domaines, la justice, etc. Ces services sont impliqués dans la gestion du foncier et en particulier dans les conflits entre agriculteurs et éleveurs. Les services décentralisés dépendent des collectivités locales (mairie, cercle, régions). Les collectivités locales au Mali et au Burkina Faso gèrent des compétences transférées par l'Etat comme l'enseignement primaire, la santé, etc. dans le cadre de la politique de décentralisation. Elles tirent leur légitimité du suffrage universel. C'est pourquoi elles sont appelées à jouer un rôle central dans la gestion du foncier en vue de défendre les intérêts de tous les groupes de manière équitable. Mais, elles font l'objet de nombreuses critiques de la part des populations tout comme les services déconcentrés. On leur reproche, entre autres, leur manque de capacités à gérer les compétences que l'Etat leur a transférées. Elles sont peu outillées en termes d'expertises et de moyens financiers pour gérer ces dites compétences et surtout fournir des services de proximité de qualité aux populations. Elles sont également accusées pour leurs implications partisans dans les conflits inter communautaires et la corruption de certains de ses employés. Les éleveurs reprochent ainsi à l'administration de jouer le jeu des élites pour leur déposséder de leurs droits.

Les chefs coutumiers, les responsables des services fonciers, les maires et les nouveaux agriculteurs (agrobusiness et citadins) sont les plus incriminés dans les pratiques de spéculation et de corruption. Ils sont aujourd'hui les acteurs les plus influents dans le Delta et cristallisent autour de leur personne les critiques des éleveurs et des petits producteurs agricoles. Ces derniers aspirent à des changements pour pouvoir avoir accès à la terre. Ils ne trouvent pas leur compte dans les systèmes anciens et modernes de gestion des terres. Alors que les acteurs dominants sont partisans du statu quo.

Les FDS, composées de la police, de la gendarmerie, des forces armées, de la douane et des eaux et forêt, sont chargées de maintenir l'ordre et la sécurité des personnes et des biens de même que la surveillance des frontières nationales dans un contexte de menaces asymétriques et de prolifération de groupes criminels, de narco trafiquants et d'ALPC. Dans les zones affectées par les conflits entre agriculteurs et éleveurs, leur présence permet de circonscrire la violence à travers leurs interventions sur le terrain. Au Mali comme au Burkina Faso, elles n'ont pas été à la hauteur pour contenir l'avancée des groupes armés djihadistes, en particulier, et ce, à cause de plusieurs raisons, parmi lesquelles, on peut citer :

- leur impréparation à affronter des menaces de type nouveau, comme les menaces asymétriques ;
- leur manque d'équipement approprié pour traquer les groupes armés et les narco trafiquants comme des hélicoptères, des drones ou des avions de combat ;
- Le manque de formation des troupes en matière de respect des droits humains ;
- l'échec de la politique nationale de défense comme ce fut le cas du Mali en 2011 ;
- La lenteur des réorganisations de l'armée après les changements politiques comme c'est le cas du Burkina Faso après la chute de Compaoré avec la dissolution du Régiment de Sécurité présidentielle (RSP) ;
- L'échec du tout sécuritaire dans la lutte contre le terrorisme.

Ces raisons expliquent pourquoi les armées de ces deux pays ont du mal à affronter avec succès les groupes armés, car elles n'avaient pas l'habi-

tude de lutter contre un ennemi très volatile avec des modes opératoires contraires aux lois de la guerre à savoir : massacres des populations, destruction des services publics, violations massives des droits humains, etc. Tant que ces faiblesses des FDS ne seront pas réglées, les groupes djihadistes et réseaux criminels vont prospérer dans le Sahel et le vide sécuritaire noté dans le Delta du Niger et dans le Nord du Burkina Faso, en particulier dans la province du Soum, va perdurer.

2.5. Les groupes criminels et les réseaux terroristes

Les actions multiformes des groupes armés contre les populations et les FDS ont fortement contribué à détériorer le contexte sécuritaire dans ces deux zones où les FDS ont du mal à sécuriser les populations et les biens. Ces groupes connaissent bien les localités dans lesquelles ils opèrent et souvent bénéficient de fortes complicités au niveau des populations. Les différents groupes criminels (voleurs de bétails, trafiquants d'ALPC, etc.) qui y opèrent mènent leurs activités illégales à travers leurs propres réseaux. Ainsi dans le Delta, le vol de bétail est de plus en plus pratiqué par des groupes armés, il en est de même dans la province du Soum. L'augmentation des braquages et des vols armés a connu une forte progression ainsi que les meurtres ciblés de notables, d'agents de l'Etat. Ces meurtres sont généralement attribués aux groupes terroristes qui opèrent dans le Delta comme la Katibat Macina ou Ansarul Islam dans la province du Soum. Mais, il est très difficile de dire ce qui relève du terrorisme et du banditisme dans pareilles situations, car les groupes armés qui prolifèrent dans ces zones sont tous dans des logiques criminelles et d'interdépendance.

L'analyse de la dynamique des acteurs montre qu'ils ne sont pas des groupes homogènes avec des intérêts identiques. Certains veulent le

maintien du statu quo pour conserver leurs privilèges et leur domination, alors que d'autres veulent des changements pour une gestion inclusive et équitable du foncier. Cette hétérogénéité se renforce dans un contexte de crise et de vide sécuritaire où l'absence de régulation va favoriser les bouleversements en leur sein et la formation d'alliances conjoncturelles avec des plates-formes politiques.

III. LES MUTATIONS DANS LA DYNAMIQUE DES ACTEURS À LA LUMIÈRE DES CHANGEMENTS CONTEXTUELS

Les profonds changements en cours au niveau du contexte, démontrés dans la première partie, engendrent des mutations dans le jeu des acteurs pour la conquête des ressources et du pouvoir. Ainsi se développent en même temps trois tendances : le renforcement des groupes terroristes, le développement du banditisme et celui des groupes d'auto-défense.

3.1. Le renforcement de l'implantation des groupes terroristes dans le Delta et dans la province du Soum

L'absence de l'Etat ou sa faible présence dans ces zones a créé un vide sécuritaire et une désorganisation économique et sociale. Les groupes armés peuvent donc s'y enraciner, développer leur propagande et recruter des jeunes. Mais plusieurs facteurs endogènes favorisent cette implantation et peuvent expliquer pourquoi certains jeunes notamment chez les peuls sont attirés par le discours des groupes djihadistes et leur projet pour détruire l'Etat malien en vue d'instaurer un califat.

L'histoire du Delta est intrinsèquement liée à la propagation de l'Islam dans le Sahel et au Mali. Des localités comme Hamdallah, Djenné, Bandiagara, etc. ont abrité de grands centres de rayonnement et de diffusion de la culture islamique depuis le XV^e siècle. Ces centres entretenaient des relations de coopération avec Tombouctou et Gao et plusieurs villes d'Afrique du Nord comme Fez, Tlemcen, Kairouan et Cordoue en Andalousie sous domination arabe. C'est dans cette partie du pays que fut créé le premier royaume théocratique peul au 19^e siècle.

C'est ce royaume qui avait codifié la gestion du foncier et de la transhumance donnant ainsi aux peuls des droits et un pouvoir qu'ils ont perdu à la fin de ce royaume. L'histoire retient que ce qui faisait la force de la Dina, c'est sa quête de libération sociale et d'égalité inspirée du Coran. Les peuls ont ainsi pu se libérer de leurs anciens maîtres bambaras, des agriculteurs qui géraient le foncier à leur profit. On observe le même bouleversement historique à partir du 17^e siècle dans l'actuelle province du Soum quand l'aristocratie peule a défait la royauté locale.

Ces bouleversements sociaux et politiques sont fortement ancrés dans la mentalité et l'imaginaire de plusieurs peuls. Ce sentiment de fierté historique lié à une frustration née de la dépossession de leurs droits est au cœur de l'identité peule au Mali et au Burkina Faso. Il alimente leur imaginaire et explique leur méfiance vis à vis des Etats, qui ont gouverné le Mali et le Burkina Faso depuis le 19^e siècle et leur quête de justice et de « libération ». Devant l'échec des gouvernements malien et burkinabé à résoudre de manière durable les conflits récurrents entre agriculteurs et éleveurs et surtout aux exactions commises par les FDS, certains jeunes ont vite adhéré au discours « libérateur » des groupes djihadistes, en particulier celui du Front de libération du Macina que d'aucuns appellent la Katibat Macina et d'Ansarul Islam. Il convient de noter que ces mouvements se sont distingués par des prêches virulents contre le gouvernement malien et burkinabé, les marabouts et autorités coutumières accusés de privilégier les classes et groupes dominants contre les descendants des classes opprimées et les jeunes.

Cette propagande a contribué à radicaliser plusieurs jeunes et a fortement contribué à les pousser dans les rangs de ces deux mouvements djihadistes. Plusieurs jeunes du Delta fréquentent les écoles coraniques accusées de dispenser un

enseignement radical de l'islam. Dans celles-ci, on y enseigne les préceptes du salafisme, qui professent une interprétation rigoriste du Coran et le recours à la violence pour justifier le meurtre et l'usage des armes contre les musulmans impies et ceux qu'ils considèrent comme les ennemis de l'islam à savoir l'Etat malien et ses démembrements, la MINUSMA, l'opération Barkane, les ONG, etc. Le salafisme se développe au Mali, au Burkina et dans tout le Sahel avec d'importants moyens financiers provenant des pays du Golfe et du Pakistan. Au Mali et au Burkina, il s'oppose à l'islam soufi tolérant et non violent majoritaire et incarné par les confréries religieuses comme la Khadriya et la Tidjjanya.

Le vide sécuritaire qui sévit dans certaines localités de la province du Soum notamment dans les communes de Djibo, Nassoumbou et Tougomayel permet à Ansarul Islam de s'y implanter de mener ses activités de prédication dont le but est de radicaliser une bonne partie de la jeunesse en vue de les utiliser dans des attaques violentes contre les FDS et la population. Il convient de souligner que la province du Soum est très enclavée avec peu de routes praticables et un niveau de pauvreté élevé avec un taux d'alphabétisation bas (53 % comparé à la moyenne nationale qui est de 86 %). L'isolement, la pauvreté et le manque d'éducation constituent un terreau fertile pour la propagation du terrorisme dans cette province. Ansarul Islam exploite les frustrations nées de cette situation de fragilité sociale et économique pour recruter des jeunes au sein de la communauté peule notamment parmi les Rimaïbé, les descendants des anciens esclaves des nobles peuls depuis le 17^e siècle. Ils sont séduits par le discours égalitaire de Malam Dicko (déclaré mort selon certaines sources), qui met Rimaïbé et nobles peuls sur un même pied. C'est cette posture qui explique en partie leur ancrage local dans un contexte d'extrême pauvreté avec une présence assez faible de l'Etat

dans les zones où évoluent ces groupes, mais également le peu d'engagement des populations locales pour les dénoncer et surtout à collaborer avec l'Etat dans sa lutte contre ces derniers dans le Delta du fleuve Niger et dans la province du Soum. « Ces djihadistes sont nos enfants, on ne peut pas dénoncer ses enfants ! » s'exclamait une habitante du Delta.

Ainsi, l'implantation et l'activisme des groupes armés dans les communautés conduit de plus en plus à une « miliciarisation » de la politique. Chaque groupe veut changer les rapports de forces en sa faveur seul ou en alliance avec d'autres pour neutraliser ses adversaires. Dans ce cadre, les djihadistes, groupes criminels et les rebelles de tous bords peuvent avoir des intérêts convergents pour défier l'Etat et ses FDS et surtout contrôler une partie de l'économie locale.

3.2. Le développement d'une économie criminalisée

L'absence de l'Etat ou sa faible présence a également contribué à une désorganisation économique. Les groupes armés contrôlent plusieurs circuits économiques et des réseaux de trafics impliqués dans la contrebande, la drogue et surtout la prolifération des ALPC. Ce dernier réseau a permis à plusieurs groupes armés locaux de se procurer des armes. Une économie criminalisée est en train de naître et de se développer dans cette partie du Mali. On assiste ainsi à une extension des zones où prospère ce type d'économie. Elle couvre désormais le Centre et le Nord du pays où plusieurs réseaux criminels opèrent depuis plusieurs années en complicité avec les mouvements rebelles ou groupes terroristes comme AQMI.

On note dans le Delta l'augmentation du vol de bétail. Pratique ancienne dans le Sahel, les vols de bétail s'intensifient dans les zones affectées

par l'insécurité et le vide sécuritaire. Ils sont généralement perpétrés par des bandits. Le bétail volé est vendu dans les pays limitrophes comme la Mauritanie avec la complicité de certains groupes terroristes comme la Katibat Macina et des anciens *Ntérééré* (connus pour leurs extorsions contre les éleveurs). Des réseaux de trafics illicites de bétails s'établissent dans les zones frontalières où l'insécurité est grande. La filière viande est actuellement perturbée au Mali en particulier dans le Delta à cause de la recrudescence du vol de bétail, devenu monnaie d'échange dans le trafic des armes. Les Touaregs également sont impliqués dans ce trafic surtout après la création du MNLA en 2011. Leur supériorité militaire leur a permis de déposséder les éleveurs peuls de milliers de têtes de bétail. C'est ce qui explique le profond ressentiment que ces derniers ont vis à vis de ce mouvement et la sympathie qu'ils éprouvent vis à vis du MUJAO, qui avait défait le MNLA à Gao et dans le Centre du Mali avant le déclenchement de l'opération Serval. L'Etat est souvent accusé par certains éleveurs de ne pas les défendre et de laisser prospérer le banditisme et les milices hostiles à leur communauté, complices selon eux de cette activité criminelle.

Dans le Nord du Burkina Faso, le développement de l'insécurité a permis un accroissement des activités criminelles comme les braquages et le vol de bétail. La faible présence des FDS dans ces régions a renforcé l'insécurité suite aux attaques d'Ansarul Islam dans la province du Soum. C'est ce qui explique la création de groupes d'éleveurs peuls armés dans la province du Soum, les Ruga pour lutter contre le vol de bétail.

3.3. La constitution de groupes d'auto-défense

Le développement de l'économie criminelle, les exactions des FDS ainsi que la présence de plusieurs groupes armés dans le Delta ont donné naissance à la création de groupes d'auto-défense ou leur renforcement. Les communautés qui se sentent peu protégées par l'Etat ou pas du tout vont prendre en charge leur propre sécurité pour lutter contre les différentes formes de violence, qui prospèrent dans le Centre du Mali. Ainsi se constituent en leur sein des groupes d'auto-défense, qui face à la faiblesse des FDS, prennent en charge la sécurité dans plusieurs villages. Certains collaborent avec les FDS pour traquer les djihadistes comme les groupes d'autodéfense bambaras et d'autres sont accusés de collusion ou de sympathie avec les groupes terroristes, c'est le cas des groupes peuls. Parmi ces groupes qui prônent le recours à la violence, on peut citer l'exemple de l'Alliance nationale pour la sauvegarde de l'identité peule et la restauration de la justice (ANSIPRJ), dirigée par Oumar Aldiana. Ce mouvement, qui se définit comme étant ni djihadiste ni indépendantiste, prétend lutter contre les services de « répression ». Ce groupe dénonce les exactions commises contre les peuls par les FDS mais également l'action des voleurs professionnels de bétail. Son chef prétend disposer de 700 combattants prêts à entrer en action pour protéger la communauté peule contre les FDS et tous les groupes armés. Cette nouvelle plate-forme met plus l'accent sur les questions de sécurité, mais la crise de leadership qui l'a traversée fait qu'elle est en perte de vitesse au sein de la communauté peule. Les autres communautés reprochent aux groupes d'autodéfense peuls d'être de connivence avec les groupes djihadistes. Pour le moment aucun fait ne permet de l'attester formellement. On retrouve la même tendance à la militarisation chez les autres communautés comme les bambaras. En effet, on note la création de groupes d'autodéfense dans

le Delta pour défendre les agriculteurs bambaras contre « les exactions des éleveurs » et des groupes armés. Ces groupes opèrent de concert avec les FDS dans plusieurs localités du Delta. Ils servent également d'informateurs à l'armée pour traquer les groupes armés. Les Dozos, chasseurs traditionnels bambaras, se distinguent ainsi par des actions punitives contre les éleveurs peuls, accusés de destruction de champs appartenant à des agriculteurs bambaras.

Cette tendance à la militarisation des groupes d'auto-défense rend les affrontements inter communautaires plus violents et meurtriers comme ceux ayant opposé récemment éleveurs peuls de Nawodié et agriculteurs dogons de Gondo Ogourou dans la région de Mopti, qui a fait une trentaine de morts et de nombreux blessés en juin 2017. La prolifération des ALPC dans le Delta du Niger et le Nord du Mali renforce cette tendance et l'augmentation du nombre de victimes de ces affrontements. Le vide sécuritaire est un facteur qui encourage cette tendance à la militarisation des communautés.

Au Burkina Faso, par contre, la constitution de groupes d'auto-défense et de milices dans le monde rural date du début des années 2000 avec la création de *Koglweogo*. Ces groupes d'autodéfense ont été créés pour protéger l'environnement et lutter contre les trafics illicites de bois. Par la suite, les *Koglweogo* ont étendu leurs actions contre les vols de bétails, les braquages et la traque des bandits dans les zones rurales voire urbaines. Tolérés par le gouvernement burkinabé, les *Koglweogo* sont de plus en plus décriés comme une milice qui ne respecte pas les droits humains. Plusieurs ONG et citoyens dénoncent ses arrestations arbitraires, ses tortures. Ils défient de plus en plus l'autorité de l'Etat, qui perd ainsi le monopole de la violence légitime notamment dans la résolution des conflits entre agriculteurs et éleveurs et dans le maintien de l'ordre.

Mais il convient de souligner que dans les zones rurales où sévissent les vols de bétails et les braquages, leurs actions sont généralement appréciées par les agriculteurs et les éleveurs, qui font même appel à eux pour sécuriser leurs troupeaux lors des transhumances. Pour le moment et selon les informations dont on dispose rien n'indique qu'il existe une jonction entre les *Koglweogo* et les groupes armés en particulier djihadistes dans le Nord du Burkina Faso, mais on a signalé des affrontements entre un groupe armé non identifié avec le *Koglweogo* dans le village de Kérébouré dans la commune de Djibo. L'intervention de l'État, n'a pas permis d'anéantir les groupes armés. Les FDS manquent de moyens d'intervention adéquats et d'effectifs pour sécuriser toute la province du Soum, frontalière du Mali. La porosité des frontières dans cette partie de l'Afrique favorise la mobilité des groupes criminels et explique en partie la grande difficulté qu'éprouvent les armées du continent à les combattre avec succès. La province du Soum et une partie du Delta se trouvent dans la zone dite des trois frontières (Niger, Mali et Burkina Faso). Elle fait partie des zones prioritaires que la force du G5 Sahel veut stabiliser pour éviter une propagation de la menace terroriste vers le Sud du Sahel et le développement des réseaux criminels transfrontaliers.

3.4. Le développement du repli communautaire et identitaire

La dégradation de la situation sécuritaire ainsi que la faiblesse des institutions étatiques et traditionnelles, chargées de la régulation sociale et politique ont créé une grande méfiance entre les communautés. Les stigmatisations prospèrent. Cela renforce le repli communautaire et les préjugés entre groupes sociaux qui cohabitent entre eux depuis des siècles dans le Delta.

En effet, l'action de la Katibat du Macina d'Ahmadou Kouffa, un peul contre les populations et les FDS tout comme celle d'Ansarul Islam dans le Soum a fait croire à certains que la communauté peule dans son ensemble soutient les terroristes. Cette communauté se trouve ainsi stigmatisée et cela renforce les divisions qui existent entre elle et les autres communautés. On assiste à un repli communautaire et identitaire, car la confiance existe de moins en moins entre les différents groupes du Delta pour résoudre les conflits anciens mais également faire face au terrorisme. Il se développe également un fort sentiment de solidarité à l'intérieur des communautés, chaque fois que l'une d'elle se sent agressée par une autre. Dans ce cadre, on note par exemple que les Bambaras de Ségou manifestent une forte solidarité à l'endroit de leurs « parents » de Mopti, victimes des « exactions » des Peuls et des groupes armés. Si cette tendance se poursuit, on pourrait assister à une extension du champ d'affrontements intercommunautaires bien au-delà des limites du Delta du Niger. Une telle perspective devrait être prise au sérieux par les pouvoirs publics et les principaux acteurs impliqués dans la résolution des conflits entre éleveurs et agriculteurs au Mali.

3.5. La diversité d'acteurs aux plateformes opposées

La triple crise sécuritaire, politique et humanitaire que le Mali a connue à partir de 2012 a rendu plus complexe la résolution des conflits traditionnels comme ceux opposant agriculteurs et éleveurs. Elle a renforcé l'obsolescence des mécanismes traditionnels de résolution des conflits et affaibli les capacités des institutions nationales et locales à réguler les relations entre les communautés et à l'intérieur des communautés. Il s'en suit l'arrivée d'acteurs très différents avec des agendas opposés voire contradictoires à l'inté-

rieur des communautés et en dehors. Cette pluralité d'acteurs rend plus complexe la résolution des conflits. Dans une même communauté, on ne parle plus ainsi d'une même voix et souvent les objectifs des différentes plates-formes qui évoluent en son sein peuvent être contradictoires. C'est le cas entre l'ANSIPRJ et Dewral Pullaku. L'une propose le recours à la force pour résoudre les problèmes auxquels la communauté des éleveurs fait face, alors que l'autre prône le dialogue et la négociation. On retrouve la même ligne de fracture entre les élites et les classes inférieures, qui les accusent d'être de connivence avec l'Etat pour préserver leurs intérêts et maintenir leur domination en matière d'accès aux ressources naturelles. C'est presque pareil au sein des autres communautés d'agriculteurs. Quant aux jeunes, ils ont des revendications très différentes de celles des aînés en termes d'égalités de chances et d'émancipation sociale. Ils veulent souvent bouleverser l'ordre social aussi bien dans le Delta que dans la province du Soum. On assiste également à une contestation de la domination des élites par les jeunes nomades. Ces derniers les accusent d'être de connivence avec les FDS dans la répression qu'elles mènent contre ceux qui ont collaboré ou sympathisé avec le MUJAO. Les élites accusent certains nomades d'être à l'origine d'attaques et de règlements de comptes au sein de la communauté peule. Il y a donc un bouleversement des équilibres sociaux en cours au sein des communautés et cela rend plus complexe la résolution des conflits entre agriculteurs et éleveurs au Burkina Faso et au Mali. Pour y parvenir, plusieurs défis doivent être relevés.

IV. LES DÉFIS À RELEVER ET LES OPPORTUNITÉS À SAISIR POUR CONSTRUIRE UNE PAIX DURABLE ENTRE ÉLEVEURS ET AGRICULTEURS.

4.1. Les défis à relever

L'enracinement des conflits entre agriculteurs et éleveurs dans le Delta du Niger et le Nord du Burkina Faso est profond et ne cesse de s'aggraver avec le temps. Leur résolution pérenne doit s'inscrire dans une dynamique que les acteurs devront construire de manière inclusive. Cette construction de la paix entre communautés fortement divisées avec des intérêts souvent contradictoires dans un contexte de vide sécuritaire va passer par plusieurs étapes. Mais elle devrait offrir l'opportunité de résoudre les contradictions anciennes et nouvelles qui traversent ces sociétés du Delta et de la province du Soum. Parmi les problèmes à résoudre prioritairement, on peut citer la correction des injustices anciennes et nouvelles en matière d'accès aux ressources naturelles et les discriminations sociales. La question de la réconciliation communautaire devra être abordée comme une priorité en vue de recoudre le tissu social déchiré et déformé surtout dans ce contexte de menaces asymétriques. Il est urgent de renouer le dialogue entre les communautés et à l'intérieur des communautés.

Pour y parvenir, il faut relever plusieurs défis, parmi lesquels :

- **le défi sécuritaire** : Il faut arrêter la dégradation continue de la situation sécuritaire, afin de créer un climat pacifié, propice à résoudre les anciens conflits, qui ont toujours opposé les communautés comme ceux entre agriculteurs et éleveurs. Dans ce cadre, le déploiement sur le terrain des

FDS bien équipées est un prérequis pour restaurer l'autorité de l'Etat, largement entamée et surtout protéger les populations. Mais en attendant que les FDS du Mali retrouvent toute la plénitude de leurs capacités opérationnelles, l'appui de la MINUSMA est fondamental pour restaurer la sécurité dans le Delta. Le déploiement des troupes de la MINUSMA dans le Delta décidé par le Conseil de Sécurité des Nations unies va dans ce sens. Il y en est de même du projet de création d'une force du G5 au Sahel. Il faut tout faire pour circonscrire les facteurs de propagation de la violence dans le Delta. Il faut également instaurer un contrôle rigoureux sur les ALPC et renforcer la sécurité dans les zones frontalières. Le désarmement de toutes les milices et groupes d'auto-défense doit se faire sans tarder. Un programme de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) devra être élaboré pour encourager les jeunes qui ont rejoint les groupes armés et qui évoluent dans les groupes d'autodéfense à déposer leurs armes. Mais attention au tout sécuritaire, car les causes des conflits, comme ceux opposant agriculteurs et éleveurs, dans ces régions sont profondes et multiples. Il faut avant tout une bonne vision politique pour les solutionner dans le court, moyen et long terme.

- **le défi social** : Mettre fin à « la culture de conflit » qui caractérise l'identité et le vécu des communautés. La persistance de cette culture aggrave les conflits et ne favorise pas l'avènement d'un leadership fédérateur pour résoudre durablement les conflits entre agriculteurs et éleveurs. Elle renforce le repli identitaire et pousse les plus radicaux dans chaque communauté à favoriser les solutions violentes au dé-

triment du dialogue, de la concertation et du recours au compromis. Il faut que l'Etat crée les conditions pour que les communautés puissent communiquer entre elles pour résoudre leurs conflits. L'esprit de l'arbre à palabre devra prendre le dessus sur la kalachnikov.

- **le défi politique** : Mettre fin à la marginalisation des éleveurs. Cela passe par une prise en compte de leurs revendications à tous les échelons de l'Etat : au niveau national, régional et local surtout dans le tracé des zones de transhumance et l'accès aux zones de pâturage. Dans ce sillage, il faut promouvoir l'élevage comme une activité centrale dans la reconnaissance des droits et du statut des éleveurs. Eviter que cette marginalisation ne s'agrandisse, c'est le meilleur moyen de ne pas pousser une bonne partie de la communauté des éleveurs à majorité peule dans les rangs des réseaux criminels et des groupes terroristes. Dans ce cadre, il faut mettre fin à la corruption dans la gestion du foncier notamment dans la vente et l'attribution des terres. La corruption discrédite l'Etat et ses démembrements ainsi que les chefs coutumiers. Sa pratique, outre qu'elle est une perte financière pour l'Etat, est une menace pour un bon fonctionnement des institutions.

« La question des éleveurs » doit être abordée dans toutes ses dimensions : politique, institutionnelle, économique, sociale et environnementale. L'Etat est le seul acteur pour prendre en charge l'examen de cette question stratégique au Mali et au Burkina Faso avec tous les autres acteurs nationaux impliqués dans la gestion des ressources naturelles.

4.2. Les opportunités à saisir pour construire la paix

Pour relever ces défis, il faut exploiter les opportunités qui apparaissent dans la dynamique de la résolution des conflits entre agriculteurs et pasteurs. Ces opportunités sont de plus en plus rares dans un contexte de crispation identitaire et de défiance vis à vis de l'Etat et de persistance des menaces asymétriques. Cependant, on assiste à la naissance de plates-formes qui prônent le dialogue et la non-violence pour résoudre les conflits communautaires. Il en existe aussi bien au niveau des éleveurs que des agriculteurs et sont porteurs de propositions qui méritent d'être étudiées par les autorités nationales et locales. Il faut fédérer ces plates-formes pour la paix et créer une dynamique de réconciliation communautaire et nationale au Mali et au Burkina Faso. Il faut encourager les « constructeurs de la paix » et isoler les extrémistes de tous bords. En effet, si elles échouent, les partisans de l'usage de la violence risquent de triompher et cela va davantage déstabiliser le Delta du Niger et le Nord du Burkina Faso. Le chaos qui va en résulter va conforter les partisans de la sécession du Mali en plusieurs entités et transformer le Delta en « fabrique de terroristes ». Il y a donc, au-delà de l'enjeu sécuritaire, un enjeu politique important autour de la stabilisation du Delta. C'est d'une certaine façon l'avenir du Mali comme Etat et nation qui s'y joue. Il faut tout faire pour éviter que le scénario catastrophe ne puisse triompher dans le Delta et dans la province du Soum.

V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

5.1. Conclusion

Il apparaît à la lumière de ce qui précède, que les conflits entre agriculteurs et éleveurs s'enracinent dans l'histoire et le présent des communautés vivant dans le Delta du Niger et dans la province du Soum au Burkina Faso. Leur récurrence constitue une tendance lourde que les Etats ont du mal à inverser en germes de changement pour construire des relations apaisées entre éleveurs et agriculteurs. Ces conflits sont en train de changer de nature avec les mutations en cours au niveau de la situation sécuritaire dans le Sahel avec la persistance des menaces asymétriques et la militarisation des conflits locaux favorisée par la circulation des ALPC. Leur résolution devient plus complexe, car il faut stabiliser les zones de conflits si on veut s'attaquer aux racines profondes de ceux-ci. Or, le vide sécuritaire qu'on observe dans les zones où sévissent ces conflits renforce les antagonismes entre communautés et en leur sein pour l'accès aux ressources naturelles comme le foncier.

Il faut relever plusieurs défis pour reconstruire la paix dans ces zones mais également changer les paradigmes à partir desquels ces conflits communautaires étaient résolus. Il faut une approche holistique pour trouver des solutions pérennes à des conflits si anciens mais qui participent à la dégradation du climat sécuritaire actuel dans le Sahel. En somme, il faut repenser la gouvernance locale en donnant aux communautés et aux acteurs à la base les moyens pour faire éclore leurs potentialités avec le concours d'un Etat impartial, respectueux des diversités socio-culturelles, qui font la richesse des sociétés africaines depuis très longtemps.

Les recommandations, ci-dessous, s'inscrivent dans cette perspective. Elles s'adressent aux principaux acteurs impliqués dans la résolution des conflits entre éleveurs et agriculteurs et la stabilisation du Delta et du Nord du Burkina Faso. Une fois mises en application, elles pourront permettre d'atténuer les tensions entre agriculteurs et éleveurs mais la résolution définitive de pareilles tensions va prendre du temps. Il faut pour cela des Etats visionnaires, capables de sortir du statu quo, et c'est encore un autre défi à relever !

5.2. Recommandations

Aux gouvernements malien et burkinabé

1. Renforcer la présence des FDS dans le Delta du Niger et dans la province du Soum. Cela va permettre de combattre les groupes armés et sécuriser les populations dans le respect des droits de la personne. Il faut mettre fin au vide sécuritaire qui sévit dans cette partie du Mali et restaurer l'autorité de l'Etat dans toute sa plénitude. C'est un prérequis pour résoudre les conflits anciens et nouveaux qui sévissent dans cette zone.
2. S'attaquer aux causes profondes des conflits et ne pas privilégier le tout sécuritaire pour résoudre les conflits dans leur espace national. Les inégalités sociales et les discriminations sont les principales causes des conflits dans ces pays. Il faut les corriger graduellement et de manière inclusive à travers des actions qui améliorent concrètement la situation des agriculteurs et des éleveurs. Dans ce cadre, il faut prendre des mesures sérieuses pour combattre la corruption notamment dans le secteur foncier dans les communes et les villages là où les problèmes existent et les solutions sont attendues pour les résoudre.

Aux gouvernements malien, burkinabé et aux PTF

3. Reconstruire les services publics détruits et restaurer l'autorité de l'Etat. Les groupes armés notamment la Katibat Macina, le MUJAO dans le Delta et Ansurul Islam dans la province du Soum ont détruit plusieurs bâtiments administratifs et des écoles. Les populations ne bénéficient plus de services sociaux de base, et cela renforce leur vulnérabilité. La reconstruction de ces infrastructures et le retour des fonctionnaires dans ces zones vont permettre aux populations de retrouver leur quiétude d'antan. Les PTF devront accompagner les efforts des deux Etats pour la réouverture des services sociaux de base dans ces deux régions.
4. Investir dans le développement dans le Delta et dans les régions périphériques du Mali et du Burkina Faso. La fragilité économique et sociale du Delta et de la province du Soum ainsi que leur enclavement sont des facteurs qui ont aggravé les conflits inter communautaires comme ceux opposant agriculteurs et éleveurs. Des investissements structurants devront être faits pour construire des routes, des pistes agricoles, des ponts, des infrastructures sociales mais surtout transformer les produits locaux à travers des unités de production. Il faut promouvoir une véritable économie locale et moderniser les systèmes de production dans ces zones à savoir l'agriculture, l'élevage et la pêche. La revitalisation du Delta va impulser l'économie malienne, car cette région est le grenier du pays et une zone d'échanges à la lisière de plusieurs pays limitrophes. La fragilité des régions périphériques dans le Sahel favorise le développement des réseaux criminels et des groupes terroristes.

5. Encourager les AGR pour les femmes afin de les aider à sortir de leur marginalisation sociale et économique et de leur vulnérabilité. Les femmes et les jeunes sont les principales victimes de la dégradation de la situation sécuritaire dans le Delta du Niger et dans la province du Soum. Les femmes en particulier, victimes de discriminations sociales en matière d'accès au foncier, ont vu leurs activités périlcliter avec l'insécurité. Il faut après avoir sécurisé les zones de conflit, élaborer des programmes d'AGR dédiés principalement aux femmes. Les activités qui pourraient être éligibles à travers ces programmes sont celles liées à la transformation et la commercialisation des produits locaux. Il faut revitaliser le Delta et les zones périphériques pour faire émerger une véritable économie locale basée sur la pêche, l'agriculture et l'élevage.

Aux collectivités locales et services déconcentrés de l'Etat au Mali et au Burkina Faso

6. Aménager des pistes de transhumance et s'assurer qu'elles ne seront pas récupérées par les agriculteurs. Le rétrécissement continu des zones de pâturage et transhumance fait partie des éléments déclencheurs des conflits entre agriculteurs et éleveurs au Mali et au Burkina Faso. L'extension des parcelles agricoles dans la plupart des communes de ces deux pays se fait au détriment des éleveurs. Avec la croissance démographique forte dans certaines localités, ces zones dédiées à l'agriculture sont utilisées à usage d'habitation. Pour sortir de ce cercle vicieux de conflit autour de l'empiètement des zones de pâturage et de transhumance, il faut que chaque commune aménage des espaces dédiés aux activités pastorales et s'assure qu'ils ne seront pas récupérés à d'autres fins. Dans ce cadre, il faut renforcer les capacités des

collectivités locales et des services déconcentrés de l'Etat à veiller à l'application effective de telles initiatives. Dans les cas où les pistes pour la transhumance existent, les services déconcentrés de l'Etat, de concert avec les acteurs locaux, devront s'assurer qu'elles sont fonctionnelles, car souvent leur tracé est contesté par une partie des acteurs. Il ne suffit pas de délimiter des espaces dédiés à l'élevage, il faut également produire de la nourriture pour le bétail. Dans ce cadre, il faut encourager la production de bourgou. Les communes doivent prendre des mesures pour encourager la production de fourrage pour stabiliser les cheptels afin qu'ils ne détruisent pas les champs des agriculteurs.

Aux gouvernements malien, burkinabé, aux PTF et à la MINUSMA

7. Lutter contre la radicalisation des jeunes. Les jeunes qui ont rejoint les groupes armés terroristes ou qui sympathisent avec eux sont d'abord attirés par leur propagande. Celle-ci repose sur une lecture biaisée du Coran et une apologie du crime, de la violence et de la haine. Ces discours extrémistes participent à la radicalisation des jeunes dans le Delta et dans la province du Soum. Les deux principaux groupes qui évoluent dans ces zones, à savoir Katibat Macina et Ansarul Islam, ont commencé par des prêches virulents avant de recruter les jeunes. Pour lutter efficacement contre l'extrémisme religieux, il faut s'attaquer d'abord à la radicalisation des jeunes. Il faut tout faire pour que les jeunes bergers ne rejoignent pas les mouvements terroristes. Pour cela, il faut encourager les tenants d'un islam pacifique à développer un contre-discours et surtout revoir les curricula de formation dans les écoles coraniques. Le rôle des gouvernements dans ce cadre est crucial, car il faut unifier et harmoniser

les systèmes éducatifs au Mali et au Burkina Faso en établissant des passerelles entre l'éducation qui se fait en français et celle qui se fait en arabe.

Aux signataires de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et la MINUSMA

8. Elargir l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali au Centre du Mali concernant le DDR. L'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali signé entre le gouvernement du Mali et les groupes rebelles du Nord, a un volet DDR qui vise à intégrer les anciens combattants dans la société malienne en leur offrant diverses perspectives en matière de réintégration. Cet aspect attractif du DDR envers les combattants devrait les permettre de renoncer à la lutte armée. On devrait élargir cette possibilité de réinsertion aux jeunes du Delta qui ont rejoint les groupes armés notamment ceux qui sévissent dans cette partie du Mali. En effet, il y a un continuum entre la crise au Nord du Mali et celle en cours dans le Delta. Elargir le programme DDR aux jeunes du Centre du Mali permet de leur offrir des perspectives, qui vont les éloigner des groupes armés. Pour le moment la plupart d'entre eux n'ont pas beaucoup d'alternatives et sont séduits par le discours « libérateur » des djihadistes. Toutes les mesures pour éviter que le Centre du Mali ne devienne un foyer d'expansion du terrorisme devraient être encouragées.

Aux gouvernements malien, burkinabé, la société civile et aux PTF

9. Insister sur la prévention, la résolution et la médiation des conflits. Les conflits entre agriculteurs et éleveurs perdurent et s'enracinent dans la société parce que les mécanismes anciens et modernes de résolution

des conflits ont atteint leurs limites. Le droit moderne écrit en français pour trancher ces conflits n'est pas compris par la plupart des acteurs, qui ne sont pas alphabétisés dans cette langue. Il faut d'une part, repenser la prévention des conflits en mettant sur pied des structures légères d'alerte et d'autre part, former de nouveaux médiateurs dans les communautés qui ont la compétence de puiser en même temps dans le registre de la coutume et dans celui du droit moderne pour aider à la résolution des conflits locaux notamment ceux opposant agriculteurs et éleveurs. La société civile a un rôle fondamental à jouer dans ce cadre, car elle maîtrise très bien les enjeux des conflits locaux et très souvent participe à leur résolution. Dans ce cadre, l'accent devra être mis sur la formation des parajuristes et leur dissémination dans les zones de conflits. Les principales lois qui régissent le foncier devraient être traduites dans les langues nationales des deux pays. Les gouvernements du Mali et du Burkina Faso ainsi que les PTF devraient encourager de telles initiatives.

Aux collectivités locales, la société civile et aux PTF

10. Promouvoir l'alphabétisation et l'éducation à la citoyenneté pour construire une culture de la paix. L'ignorance et le repli communautaire font partie des facteurs qui aggravent les tensions et les conflits entre communautés et à l'intérieur des communautés. Pour déconstruire ces tares, il faut éduquer les populations, afin qu'elles puissent comprendre les véritables enjeux du développement et de la construction nationale surtout dans des pays à polarisation multiple comme le Mali et le Burkina Faso où cohabitent plusieurs communautés. Des campagnes d'alphabétisation devront être menées dans les zones

où sévissent ces tensions après leur stabilisation. Toujours dans cette même veine, une attention particulière devra être accordée à l'éducation à la citoyenneté. Il faut impérativement mettre fin à « la culture de violence » que l'on retrouve presque dans toutes les communautés. Seuls des citoyens conscients et éduqués pourront relever les défis du développement et de la démocratie. Les femmes et les jeunes devront être les principales cibles de ces programmes d'alphabétisation et d'éducation à la citoyenneté, qui devront se faire dans les langues du terroir.

Aux gouvernements malien, burkinabé et aux collectivités locales.

11. Encourager l'intercommunalité. Le tracé des pistes de transhumance concerne très souvent plusieurs communes, de même que l'élaboration et la mise en œuvre de projets et programmes de développement agricole et pastoral. Cette complémentarité entre

communes dans la gestion du foncier à l'intérieur d'une région ou d'une province doit être l'occasion pour renforcer l'intercommunalité. Les communes pourront ensemble mettre en cohérence plusieurs décisions prises pour gérer de manière concertée des questions relatives à la mobilité du bétail et le respect des lois et règlements en matière foncière. L'intercommunalité favorise également la mutualisation des moyens et des ressources pour gérer les compétences transférées. On a montré dans le cadre de cette étude que les communes ont des capacités assez faibles pour gérer ces compétences et surtout gérer de manière impartiale les ressources environnementales. Enfin l'intercommunalité permet de prendre en charge les attentes d'une communauté qui vit à cheval sur deux ou plusieurs communes, quand on sait que le tracé des communes, au Mali par exemple, a bouleversé certains équilibres communautaires.

NOTES

1. Parmi les conflits entre agriculteurs et éleveurs les plus récents, on peut noter au Burkina Faso ceux qui ont éclaté dans les localités suivantes : Oubritenga, Plateau Central en avril 2015, Kompienga, Est, en janvier 2015, Tiébélé, Centre-Sud, en juillet 2014 etc.
2. Aussi bien au Mali qu'au Burkina Faso, les politiques de décentralisation ont connu des évolutions notables avec l'adoption de plusieurs lois ainsi et des changements institutionnels dans le pilotage des politiques publiques pour la mise en œuvre des compétences transférées aux collectivités locales.
3. IMRAP (2015) : Autoportrait du Mali (2015), les obstacles à la paix, Bamako.
4. Voici la liste des conflits qui ont éclaté entre agriculteurs et éleveurs dans le Delta depuis deux ans selon Boubacar BA lors du Forum sur la contribution des maîtres coraniques et des notabilités traditionnelles au retour de la paix et de la quiétude dans le Delta central et la boucle du Niger 09-10 septembre 2017, Palais de la culture, Bamako :
 - Affrontement entre agriculteurs Bambaras et pasteurs Peuls à Malemana (commune de Kareri, cercle de Tenenkou) ayant fait une vingtaine de morts et des dizaines de blessés en avril et mai 2016 ;
 - Affrontement entre agriculteurs des villages de Koysouma et de Mougna (commune de Kafo Badeya, cercle de Djenné) ayant fait dix-huit morts et plusieurs blessés en juin 2016 ;
 - Affrontement entre agriculteurs Bambaras et pasteurs Peuls à Diawarebou (cercle de Kemacina) ayant fait plus d'une vingtaine de morts et des dizaines de blessés en février 2017
 - Affrontement entre agriculteurs Dogons de Gondo Ogourou (Commune de Diakabou) et Peuls de Nawodié (commune de Dioungani) ayant fait une trentaine de morts et de nombreux blessés en juin 2017.
5. Ansarul Islam : Cette organisation est membre de la Jamaat Nosrat al-Islam wal Mouslim (Groupe de soutien à l'Islam et aux musulmans), dirigée par Iyad Al Ghali et qui regroupe plusieurs groupes djihadistes opérant au Mali et au Sahel.
6. Entrevue réalisée à Bamako, le 27 septembre 2017.

BIBLIOGRAPHIE

1. Ba Amadou Hampaté, Daget Jacques (1995) : *L'empire peul du Macina*, Paris, Nouvelles éditions africaines, Ecole des Hautes Etudes en sciences sociales.
2. Ba Boubacar (2008) : *Pouvoirs, ressources et développement dans le Delta central du Niger*, Bamako, La Sahélienne, L'Harmattan.
3. Thiam Adam (2017) : *Centre du Mali : Enjeux et dangers d'une crise négligée*, Bamako/Genève, Centre du Macina, Centre pour le dialogue humanitaire.
4. Institut malien de recherche action pour la paix (2015) : *Autoportrait du Mali, les obstacles à la paix*, Bamako, IMRAP.
5. International Crisis Group (2016) : *Mali central : la fabrique d'une insurrection*. Bamako, Bruxelles.
6. International Crisis Group : (2017) : *Nord du Burkina Faso : ce que cache le djihad*, rapport no 254
7. PNUD (2015) : *Les conflits communautaires au Mali*, Bamako.
8. Loada Agustin, Romaniuk Peter (2014) : *Prévention de l'extrémisme violent au Burkina Faso*, Ministère des Affaires étrangères du Danemark.
9. Search for Common Ground (2013) : *Quelles opportunités d'action pour la société civile dans la gestion des conflits au Burkina ?* Ouagadougou, SCG.
10. International Security Team, The Geneva Center for the democratic control of armed forces (2017) : *Cartographie du soutien de la communauté internationale en matière de sécurité et de justice au Mali*, Bamako
11. Guichaou Yvan, *Mali-Niger une frontière entre conflits communautaires, rébellion de djihad*, le Monde http://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/06/20/mali-niger-une-frontiere-entre-conflits-communautaires-rebellion-et-djihad_4954085_3212.html#MhLQY5fqi4bYmiXu.99
12. OCDE (2013) : *Conflits liés aux ressources naturelles et terrorisme. Deux facettes de l'insécurité*. <http://dx.doi.org/10.1787/9789264190306-fr>
13. Sangaré Boukary (2016) : *Le Centre du Mali : épice de djihadisme ?* Bruxelles, CRIP

Séries FES sur la Paix et la Sécurité en Afrique No. 28

A propos des Séries FES sur la Paix et la Sécurité en Afrique

Le manque de sécurité est l'un des principaux obstacles au développement et à la démocratie en Afrique. L'existence de conflits violents prolongés ainsi que le manque de responsabilisation du secteur de la sécurité dans de nombreux pays remettent en question la coopération dans le domaine du secteur de la sécurité. La récente mise en chantier d'une Architecture de paix et de sécurité en Afrique fournit le cadre institutionnel pour promouvoir la paix et la sécurité.

A propos de la publication

En Afrique sub-saharienne, la paix et la sécurité sont menacées par une multiplicité de causes résultant de l'interaction d'une variété de circonstances qui contribuent à déstabiliser la région du Sahel et à fragiliser certains pays comme le Mali et le Burkina Faso. Mais, ces menaces ne doivent pas occulter l'importance de conflits anciens comme ceux entre agriculteurs et éleveurs. Car dans un contexte de rareté des ressources, chaque groupe développe des stratégies propres pour leur contrôle et leur accaparement, parfois avec la complicité de l'administration locale. Cette logique accentue les conflits communautaires dans un contexte marqué par la dégradation de l'environnement et la diminution des terres arables et des zones de pâturage. C'est dans ce contexte que prospèrent également les groupes djihadistes, qui contrôlent

En tant que Fondation politique attachée aux valeurs de la démocratie sociale, la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) vise à renforcer l'interface entre la démocratie et la politique de sécurité. La FES facilite donc le dialogue politique sur les menaces à la sécurité et les réponses qui y sont apportées au plan national, régional et continental. Les Séries FES sur la Paix et la Sécurité en Afrique cherchent à contribuer à ce dialogue en faisant des analyses pertinentes, largement accessibles.

totalemment ou en partie certains axes transfrontaliers. Il y a donc une véritable imbrication d'enjeux et d'acteurs au Sahel pour contrôler les ressources locales dans des zones où l'Etat est faiblement représenté en termes d'administration et de forces de défense et de sécurité, voire quasi inexistant.

A travers une approche multidisciplinaire qui tient compte des aspects socio-politiques et économiques, la présente étude analyse de manière concrète l'articulation entre les dynamiques d'appropriation des ressources naturelles par les communautés locales et le développement des groupes terroristes au Mali et au Burkina Faso, sous l'angle de l'économie politique. Elle permet ainsi de mieux comprendre ces situations de conflictualités, mais surtout comment les différents acteurs les instrumentalisent au gré de leurs intérêts et au regard du contexte dans lequel ces conflits évoluent.

